



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE LA

DRAGUE- NUMÉRO-QUATRE

Plan directeur



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE LA

**DRAGUE-
NUMÉRO-QUATRE**

Plan directeur

2004

Plan directeur du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre.

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2004

R63-244/2004F

ISBN : 0-662-85198-6

Also available in English

Avant -propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le cœur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation au bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre.

A handwritten signature in dark ink that reads "David Anderson". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

David Anderson
Ministre de l'Environnement

■ Recommandations issues du plan

Plan directeur

Lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre du Canada

RECOMMANDÉ PAR:



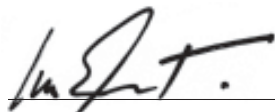
Alan Latourelle
Directeur général,
Parcs Canada



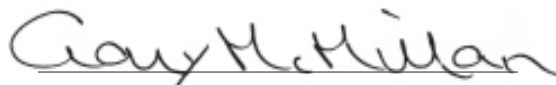
Christina Cameron
Directeur général,
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada



Gaby Fortin
Directeur général,
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada



Ken East
Directeur, Unité de gestion
Unité de gestion du Yukon, Parcs Canada



Gary McMillan
Directeur
Lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre
Parcs Canada

■ Lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre

Sommaire à l'intention de la direction	1
Toile de fond	1
Objectif de commémoration	1
1: Introduction	3
1.1 Élaboration du plan directeur du lieu historique	6
1.2 Contexte régional	7
2 : Un lieu d'importance historique	9
Intégrité commémorative	9
2.1 Ressources	10
2.2 Messages	15
2.3 Autres valeurs patrimoniales	18
3 : Un lieu pour les gens	21
3.1 Tourisme patrimonial	21
3.2 Services aux visiteurs	23
4 : Un lieu pour l'intendance	25
4.1 Collaboration	25
4.2 Opérations et administration	26
4.3 Évaluation environnementale du plan directeur	27
5 : Stratégie de mise en œuvre	29
Annexe 1 : Description des propriétés du patrimoine	30
Annexe 2 : Personnages et événements : Texte de plaque	31
Glossaire	32

Figures

Figure 1	Lieux historiques nationaux du Canada administrés par l'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada	5
Figure 2	Emplacement du lieu historique national	8
Figure 3	Lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre	11
Figure 4	Taux annuel de fréquentation de la drague n° 4	22
Figure 5	Drague n° 4 : Fréquentation mensuelle	22
Figure 6	Taux annuel de fréquentation de Bear Creek	22
Figure 7	Taux annuel de fréquentation de Bear Creek, selon les mois	23

■ Sommaire à l'intention de la direction

Toile de fond

Les dragues furent introduites au Yukon en 1899 pour extraire plus efficacement l'or du Klondike. La drague n° 4, la plus grosse drague à godets et à coque en bois de l'Amérique du Nord, se trouve actuellement au claim 17 en aval de la concession de la découverte, au ruisseau Bonanza.

La drague n° 4, construite initialement en 1912 par la Canadian Klondike Mining Company, est un navire de huit étages de haut dont la taille fait les deux tiers d'un terrain de football. Son poids de déplacement dépasse 2 722 t et la capacité des godets est de 0,45 m³. Après avoir coulé en 1924, elle fut renflouée en 1927 pour reprendre du service depuis la vallée de la rivière Klondike jusqu'au ruisseau Hunker, sa saison d'exploitation moyenne s'étendant sur quelque 200 jours par année, 24 heures sur 24. La drague n° 4 produisit jusqu'à 800 onces d'or en un seul jour au claim 67 en aval de la concession de la découverte. On s'en servit jusqu'en 1940. La Yukon Consolidated Gold Corporation la reconstruisit au ruisseau Bonanza où elle creusa la vallée de ce ruisseau, de 1941 à 1959.

En 1967, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) fit la recommandation suivante : *Que le ministre envisage la possibilité de préserver la drague n° 11, de façon qu'elle demeure intacte, et que l'exploitation des dragues au Yukon soit considérée comme un thème d'importance historique nationale.*

Parcs Canada entreprit initialement une étude de faisabilité de la drague n° 11, mais constata que la drague n° 4 avait, en raison de son imposante taille, l'avantage d'illustrer de manière plus spectaculaire les opérations de dragage. Parcs Canada en a fait l'acquisition en 1970 et, suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (1987), il l'a déplacé à son emplacement actuel en 1991-1992. La drague n° 4 a été déclarée lieu historique national en 1997.

Situation actuelle

La drague n° 4 est située sur la rive ouest du ruisseau Bonanza, à 14 km au sud-est de Dawson. Après que la Yukon Consolidated Gold Company en ait fait don à Parcs Canada, le gouvernement fédéral acheta une réserve de terres voisines de 77,5 acres et une réserve routière de 200 pieds pour en faire une « réserve historique ».

À la fin des années 70, la partie de la drague n° 4 qui se trouvait au-dessus du niveau du sol avait été nettoyée et l'on offrait des visites publiques du navire. L'élargissement graduel du programme d'interprétation en fit l'un des lieux de visite les plus populaires de la région, avec un taux de fréquentation d'environ 20 000 personnes par année, à la fin des années 80.

Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration est un énoncé décrivant les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale. Il renvoie spécifiquement aux recommandations formulées en 1987 par la CLMHC et approuvées par le ministre, à savoir que la « *Drague-Numéro-Quatre symbolise l'importance des opérations de dragage au Yukon (1899-1966), ainsi que les divers aspects de l'extraction aurifère, depuis les premiers orpailleurs jusqu'aux phases industrielles des grands sociétés minières.* »

Voici les caractéristiques physiques qui définissent l'importance historique nationale du lieu historique, en tant qu'exemple des dragues à godets et à sluice logées dans une coque en bois et utilisées au Klondike :

- l'intégralité du navire : la coque, la superstructure, les installations de traitement de l'or et les accessoires;
- l'unité restante du navire original, de ses accessoires et de son équipement;
- la qualité de la construction du navire et de ses composants;
- sa masse;

- ses matériaux de surface, dont témoignent la texture et la couleur;
- les éléments de charpente, les machines et les caractéristiques mécaniques conçus spécifiquement pour le dragage dans le Nord, y compris les bords rigides des godets, les systèmes de chauffage (chaudières à vapeur et appareils électriques) et les doubles parois;
- les points d’ancrage à la rive et le câblage connexe;
- les grandes caractéristiques propres aux systèmes du navire proprement dit et les systèmes qui font partie du matériel d’extraction.

Propositions pour la gestion du lieu historique

Pour gérer le lieu historique, Parcs Canada compte prendre les mesures suivantes :

- maintenir l’intégrité physique de l’endroit désigné et de ses ressources connexes qui symbolisent l’importance nationale de la drague n° 4, et veiller à ce que cette intégrité ne soit ni altérée ni menacée;
- conserver l’apparence de la drague n° 4, définie par sa masse, ses matériaux de surface et sa couleur au moment où Parcs Canada en a fait l’acquisition;
- veiller à ce que l’ossature portante de la drague soit respectée et révélée, tout comme le système intégré de traitement de l’or et les techniques connexes de dragage dans le Nord;
- maintenir la drague dans son paysage culturel modifié;
- veiller à identifier toutes les ressources culturelles d’importance historique nationale qui contribuent à définir l’endroit désigné, y compris les ressources meubles, et à adopter des stratégies pour les protéger et les surveiller;
- veiller à ce que les changements documentés qui sont apportés au lieu historique soient respectés et révélés;
- conserver les lignes de vue importantes qui sont essentielles à la communication de l’importance historique nationale, y compris une vue dégagée de la drague à partir des points d’accès des visiteurs, la présence et les valeurs du ruisseau Bonanza et l’accès visuel au câblage et aux points d’ancrage qui subsistent encore;
- le cas échéant, travailler de concert avec d’autres partenaires pour offrir aux visiteurs, sur une base saisonnière, l’accès et des services, des installations et de l’information adaptés, de manière sûre et saine;
- s’associer avec d’autres intervenants pour mettre en place une stratégie qui permettra de communiquer clairement les valeurs du lieu historique et son lien avec les autres lieux historiques nationaux;
- utiliser l’information marketing actuelle pour offrir aux visiteurs des occasions de découvrir l’évolution des méthodes d’extraction de l’or au Klondike et promouvoir la drague n° 4 comme destination touristique du Yukon;
- s’assurer que les visiteurs ayant des besoins spéciaux peuvent se rendre au lieu historique et prendre part aux activités qui s’y déroulent;
- gérer le lieu historique et les ressources connexes selon les politiques et les lignes directrices décrites dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et le programme général de Parcs Canada.

■ 1: Introduction

Le ronronnement de la drague se faisait entendre à des milles à la ronde. À bord, on avait l'impression de se trouver derrière une chute d'eau — le bruit des roches et du gravier qui culbutaient dans le crible rotatif était assourdissant. Le sifflement de l'acier sur l'acier et la roche et le grincement des câbles qui faisaient mouvoir la drague avaient quelque chose de sinistre. Des jets d'eau pressurisés venaient se heurter contre la roche et remplissaient l'air d'un léger brouillard. Tout sur le pont était trempé, et les tables à or n'y faisaient pas exception. Les membres de l'équipage portaient leurs imperméables même à l'intérieur de la drague. Et le froid pouvait être mordant! Sur les plus gros ouvrages, comme la drague n° 4 de la Yukon Consolidated Gold Corporation (YCGC), il se traitait quelque 600 tonnes de gravier à l'heure. Et, tous les trois ou quatre jours, les ouvriers extrayaient des sluices près de 50 livres d'or.

Le Yukon est célèbre pour la ruée vers l'or du Klondike. L'or attira vers le territoire la majorité des nouveaux venus, et elle y retient encore aujourd'hui bon nombre de gens. La ruée vers l'or fut une époque palpitante, mais la quantité de métal précieux qui fut exploitée pendant l'apogée du Klondike ne représente qu'une partie des volumes qui ont été extraits du territoire au cours du XX^e siècle.

Au tournant du siècle, 30 000 chercheurs d'or retirèrent les plus belles pépites des riches placers du Bonanza et de l'Eldorado. Si une poignée de chanceux firent fortune, la ruée vers l'or fut, pour la plupart des mineurs qui s'étaient précipités vers le Yukon, un périple cher et inconfortable. Néanmoins, même pendant les années de la ruée vers l'or, le potentiel minier à long terme du Yukon n'était pas sans intéresser les promoteurs et les investisseurs. Dans la majorité des cas, il était simplement trop coûteux et difficile d'accéder aux placers avec le pic et la batée.

On inventa de nouvelles machines capables de creuser plus profondément dans le lit graveleux des cours d'eau. Les mineurs introduisirent des pelles à vapeur, des wagons

autodéchargeurs du Klondike (téléfériques de conception locale) et même des grattoirs. Malgré tout, seules les sociétés possédant les plus grandes superficies exploitables et la technologie la plus moderne connurent le succès. Le dragage des placers, opération conçue en Nouvelle-Zélande dans les années 1860 et perfectionnée en Californie à la fin des années 1890, devint la méthode la plus efficace d'exploiter les placers à faible teneur en or. Capables de remuer d'importants volumes de gravier et d'en extraire l'or, les dragues pouvaient accomplir le travail de plusieurs centaines d'hommes. En septembre 1898, la première drague du Yukon entra en exploitation sur le fleuve Yukon. Une campagne de promotion des champs aurifères du Klondike attira sur les lieux deux grandes sociétés minières. La Canadian Klondike Mining Company arriva en premier, en 1905. Elle fut suivie quelques années plus tard par la YCGC, qui était contrôlée par la famille Guggenheim. Au déclenchement de la Première Guerre mondiale, une douzaine de dragues, parmi lesquelles certaines des plus grosses au monde, avalaient et recrachaient le gravier des ruisseaux. Les opérations de dragage se poursuivirent au Klondike jusqu'en 1966, année où la dernière des dragues de la YCGC cessa ses opérations. La drague n° 4 de la YCGC représente les nombreuses décennies d'exploitation des placers du Nord canadien par les grandes sociétés minières pendant le XX^e siècle.

Le dragage de l'or fut d'abord porté à l'attention de la CLMHC en 1963. En juin 1967, la CLMHC se réunit au Yukon et examina un large éventail de propositions sur le Nord, notamment l'utilisation des dragues. Les délibérations de la CLMHC aboutirent à la recommandation suivante : *Que le ministre envisage la possibilité de préserver la drague n° 11, de façon qu'elle demeure intacte, et que l'exploitation des dragues au Yukon soit considérée comme un thème d'importance historique nationale.*

Parcs Canada entreprit une étude de faisabilité de la drague n° 11, mais constata que les

options étaient beaucoup trop coûteuses. Parcs Canada élaborera un nouveau plan pour la drague n° 4 parce que son imposante taille donnait l'avantage d'être un exemple beaucoup plus spectaculaire des opérations de dragage. Il en fit l'acquisition en 1970, exécutant ainsi en partie les recommandations de 1967 de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

À la fin des années 70, la partie de la drague n° 4 qui se trouvait au-dessus du niveau du sol avait été nettoyée et l'on offrait des visites publiques du navire. L'élargissement graduel du programme d'interprétation en fit l'un des lieux de visite les plus populaires de la région, avec un taux de fréquentation d'environ 20 000 personnes par année, à la fin des années 80.

En 1987, la CLMHC examina les travaux de Parcs Canada dans la région de Dawson et donna la directive suivante au sujet de la drague n° 4 : *La Commission recommande que, pour le moment, la drague n° 4 soit stabilisée et devienne un centre d'interprétation de la période où des compagnies ont extrait l'or du Klondike...*

Il convient de conserver l'atelier d'affinage de l'or de Bear Creek, mais il est trop tôt pour adopter un programme de commémoration d'envergure de l'exploitation de l'or au Klondike par des compagnies. Il est recommandé que cet aspect de l'exploitation d'une ressource fasse l'objet d'un modeste programme d'interprétation à la drague n° 4, jusqu'à ce que l'importance relative de Bear Creek soit évaluée au moyen d'une étude comparative situant ce lieu dans son contexte.

Pendant les étés de 1991 et de 1992, Parcs Canada dégagea, renfloua et déplaça la drague n° 4 sur un lieu surélevé, afin de la protéger contre les problèmes du pergélisol qui accéléraient le gauchissement de la coque. Le statut du lieu historique national de la drague n° 4 a été reconfirmé en 1997.

Objectifs des lieux historiques nationaux

Les objectifs des lieux historiques nationaux sont ainsi résumés dans les *Principes directeurs et politiques de gestion* :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un pro-

gramme national de commémoration historique.

- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

La commémoration met l'accent sur les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale et intègre la protection aussi bien que la mise en valeur. La *Politique sur les lieux historiques nationaux* précise ce qui suit : *La protection et la mise en valeur de ces lieux sont des éléments fondamentaux de la commémoration puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieux historiques dont le public puisse profiter et que, sans mise en valeur, il est virtuellement impossible d'expliquer au public où et comment s'inscrit le lieu dans l'histoire du Canada.*

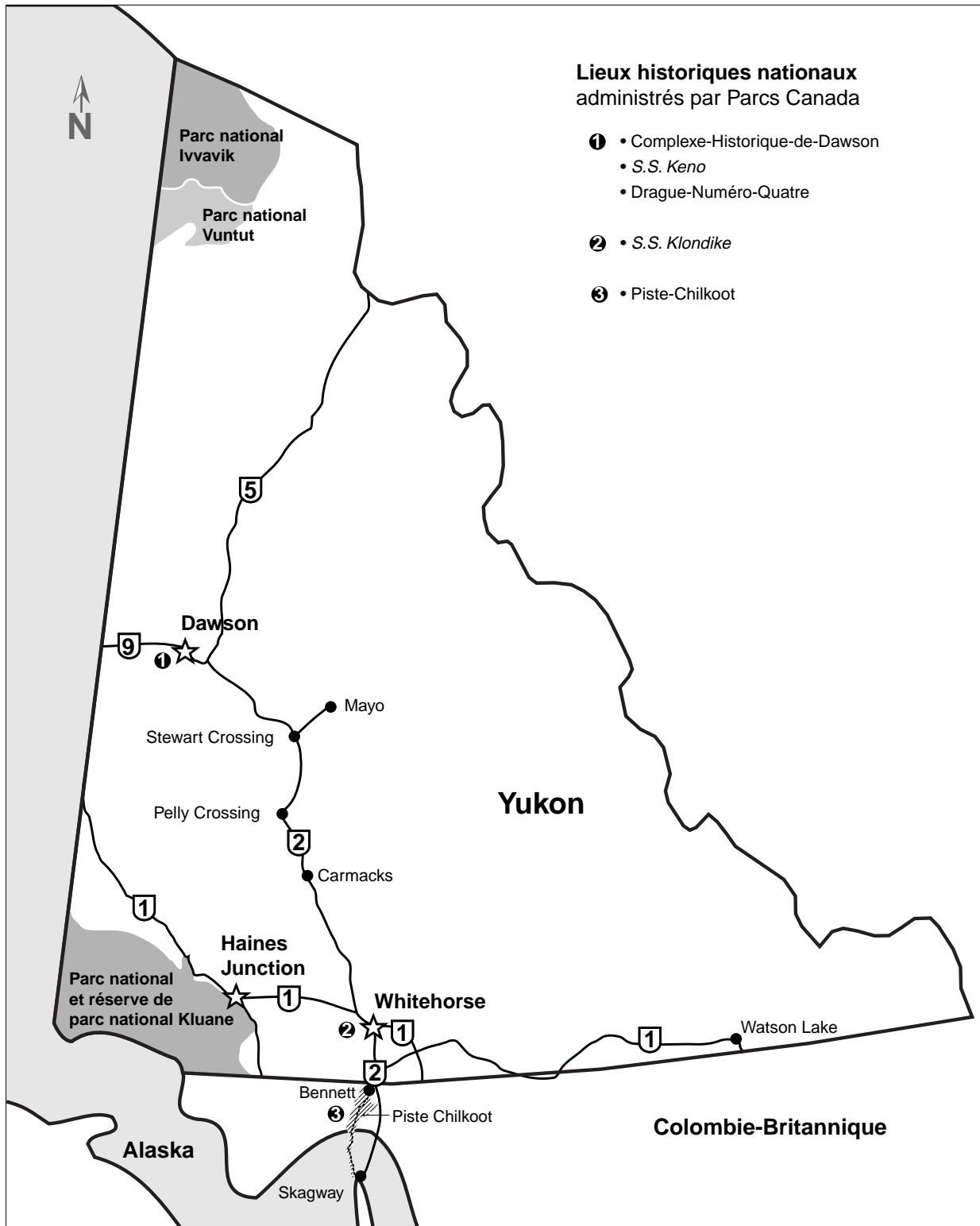
Intégrité commémorative

Parcs Canada se sert du terme « intégrité commémorative » pour décrire la santé ou le caractère entier d'un lieu historique national. On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni altérées ni menacées;
- les raisons qui donnent au lieu historique son importance nationale sont bien communiquées au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu historique sont respectées par tous ceux et celles dont les décisions ou les actions influent sur le lieu historique.

Pour chacun des lieux historiques nationaux qui relèvent de sa compétence (figure 1), Parcs Canada rédige un énoncé d'intégrité commémorative.

Figure 1. Lieux historiques nationaux du Canada administrés par l'Unité de gestion du Yukon de Parcs Canada



morative dont il se sert pour maintenir le cap sur les éléments les plus importants et pour veiller à ce que le lieu historique soit considéré comme un ensemble plutôt que comme une série de ressources individuelles.

Pour ce faire, il importe de cerner et d'évaluer les caractéristiques qui ont fait l'objet des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et qui ont contribué à la création officielle du lieu historique par le ministre. Les caractéristiques qui revêtent de l'importance pour l'ensemble de la population canadienne sont des ressources culturelles de niveau I. Celles qui ont une valeur historique d'importance régionale ou locale sont des ressources culturelles de niveau II. Parcs Canada gérera les ressources culturelles de niveau I et de niveau II conformément aux principes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Pour protéger l'intégrité commémorative d'un lieu historique, il faut à tout prix avoir une bonne compréhension de la valeur historique, c'est-à-dire être en mesure de définir l'endroit désigné d'importance nationale. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* exige que Parcs Canada fasse une évaluation des ressources non seulement pour en déterminer le niveau mais aussi pour établir « ce qui en constitue la valeur », c'est-à-dire quelles qualités et caractéristiques particulières donnent à une ressource culturelle donnée son cachet historique. La valeur historique réside aussi bien dans des caractéristiques physiques (tangibles) que dans des caractéristiques symboliques (intangibles ou associatives). En outre, elle peut provenir d'une association à diverses périodes de l'histoire ou à un épisode particulier, ou encore d'une interaction entre la nature et l'activité humaine.

À l'étape de la dernière ébauche de ce document, Parcs Canada a élaboré et approuvé un énoncé d'intégrité commémorative pour le lieu historique. Cet énoncé, qui porte sur les trois éléments susmentionnés de l'intégrité commémorative, établit des priorités de gestion pour le lieu historique; il s'assimile en fait aux buts et aux objectifs d'intégrité commémorative énoncés dans le présent document. L'intégrité commémorative constitue également l'assise

sur laquelle se fondera Parcs Canada pour faire rapport à la population canadienne sur l'état de ses lieux historiques nationaux.

1.1 Élaboration du plan directeur du lieu historique

Les plans directeurs visent à préserver l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et à assurer l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles.

Les buts, les objectifs et les mesures de gestion exposés dans le présent document reflètent l'engagement officiel qu'a pris Parcs Canada, celui d'assurer la protection et la mise en valeur des lieux historiques nationaux placés sous l'intendance directe de l'Unité de gestion du Yukon. Ce document présente également un cadre pour la prise de futures décisions de gestion, la mise en œuvre du programme et la planification détaillée des programmes du lieu historique.

L'élaboration de ce plan a nécessité l'apport de représentants de nombreuses disciplines et de nombreux groupes d'intérêt public, qui ont dû agir dans le respect des lois applicables et tenir compte de divers programmes et politiques gouvernementaux. Le processus de planification suivi est résumé dans les sections applicables du présent document. Le plan sera examiné dans un délai de cinq ans à compter de la date de son approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) qui touchent aux plans directeurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Dans la mise en œuvre de ce plan, Parcs Canada mettra l'accent sur le maintien de l'intégrité commémorative et sur la prestation de services appropriés et économiques au public. Le présent plan expose un cadre de responsabilisation comprenant les éléments suivants :

- **but**s (font ressortir les éléments les plus importants pour la gestion d'un lieu historique) énoncés pour le lieu historique en tant que lieu d'importance historique, lieu pour les gens et lieu pour l'intendance;

- ensemble d'**objectifs** (cibles mesurables) pour chacun des buts énoncés;
- ensemble de **mesures clés** qui doivent être prises pour faciliter l'atteinte de chaque ensemble d'objectifs.

Parcs Canada entend concentrer ses efforts sur le maintien de l'intégrité commémorative et écologique et la prestation de services appropriés et économiques aux visiteurs.

Le présent plan directeur établit le cadre qui orientera les plans d'affaires et les plans de travail du lieu historique national pour les cinq à dix prochaines années. Parcs Canada se servira de ces plans aux fins suivantes : étudier des possibilités d'exécution et d'amélioration des opérations du lieu historique, décrire les stratégies de gestion à adopter pour la mise en œuvre du plan et rédiger des rapports sur l'état du lieu historique. Les plans d'affaires représentent le mécanisme dont compte se servir Parcs Canada pour prendre les mesures de gestion nécessaires à l'atteinte des buts et des objectifs énoncés dans le présent document.

Comme suite aux recommandations formulées par la CLMHC en 1987, Parcs Canada entreprit un programme approfondi de recherches et de stabilisation de la drague, notamment son élévation spectaculaire en 1991-1992. Au début des années 90, Parcs Canada adopta sa nouvelle *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, créant du coup un cadre de responsabilisation accrue en matière de gestion des ressources historiques. La préparation d'un plan directeur pour ce qu'on appelait les « lieux historiques nationaux du Klondike », dont la drague n° 4 faisait partie, débuta en 1992. Entre 1992 et 1994, trois bulletins furent préparés pour solliciter la participation du public à l'orientation future de la gestion des lieux historiques nationaux du Klondike. Ces bulletins faisaient partie d'une vaste consultation populaire qui visait à encourager le public à exprimer ses commentaires sur la future gestion du complexe historique de Dawson, dont la drague n° 4.

Dans son dernier bulletin de mars 1994, Parcs Canada définit trois grands projets d'aménagement pouvant être entrepris dans un avenir

immédiat. Ces projets comprenaient l'achèvement de la restauration et l'ameublement de la résidence du commissaire et du domaine, la stabilisation du S.S. *Keno* et la remise en état de la drague n° 4. Les trois projets sont maintenant achevés ou en bonne voie d'exécution. Le présent plan directeur vise en particulier à orienter la gestion du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre. La remise en état de la drague est en cours et devrait se poursuivre bien au-delà de la durée du présent plan directeur.

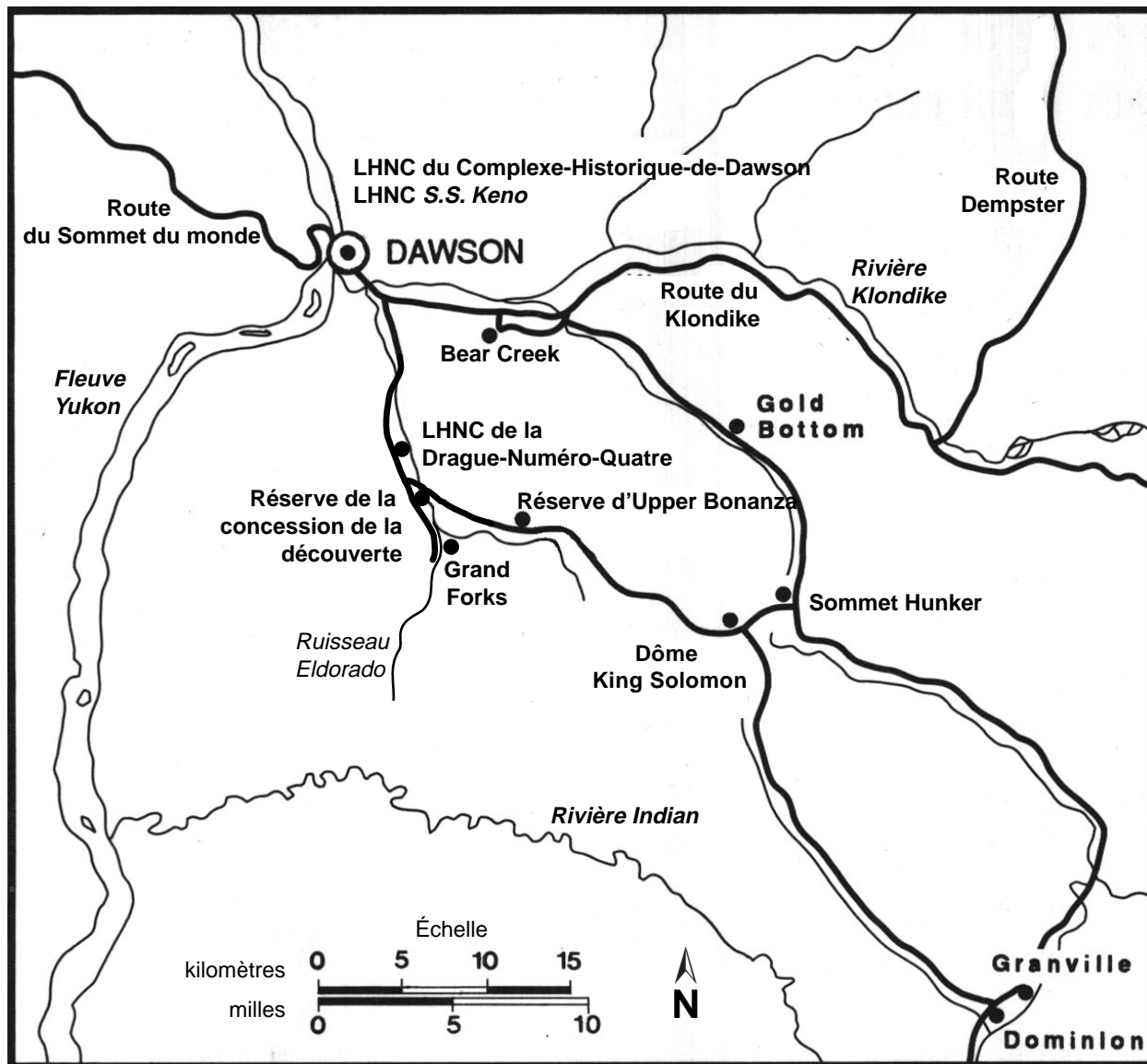
Parcs Canada a retardé la rédaction de l'ébauche finale du plan directeur afin de tenir compte des nouveaux principes directeurs et politiques de gestion, approuvés par le gouvernement fédéral en 1994 pour la gestion des lieux historiques nationaux. Ces nouveaux principes et politiques ont donné lieu à l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, notamment un énoncé pour la drague n° 4 en 1999. Cet énoncé figure dans le plan directeur et fait de l'intégrité commémorative du lieu historique une priorité de gestion.

1.2 Contexte régional

La drague n° 4 est située sur la rive ouest du ruisseau Bonanza, à 14 km au sud-est de Dawson (figure 2). La Yukon Consolidated Gold Company a fait don de la drague à Parcs Canada en 1970. Outre la drague, le gouvernement fédéral a acquis, par ordonnance, une réserve de terres voisines de 77,5 acres ainsi qu'une réserve routière de 200 pieds. La propriété de la drague n° 4 est depuis toujours désignée par l'expression « réserve historique » (figure 3).

La drague n° 4 montre l'exploitation minière comme une importante facette de l'histoire de Dawson et du Yukon. La mise en valeur de l'histoire minière du Yukon revêt de l'intérêt pour plusieurs groupes communautaires et miniers locaux, comme la Klondike Placer Miners Association, la Yukon Chamber of Mines, la Klondike Visitors Association et la Klondike Centennial Society, qui en tirent aussi avantage.

Figure 2. Emplacement du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre



■ 2 : Un lieu d'importance historique

Intégrité commémorative

Responsabilité : Parcs Canada doit faire du maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique une priorité absolue.

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953) prévoit la création de lieux historiques nationaux comme celui de la drague n° 4. Parcs Canada a pour mandat d'assurer l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux qui relèvent de sa compétence.

La drague n° 4 faisait partie intégrante du complexe industriel des grandes sociétés minières du Klondike. Elle creusa le fond graveleux de la vallée de la Klondike après sa construction originale en 1912-1913 par la Canadian Klondike Mining Co. En 1940, le navire atteignit le bout du sol prometteur de la rivière Klondike et fut démantelé. Tous les principaux constituants mécaniques furent remis en état et installés dans une nouvelle coque en bois, et une superstructure fut construite au ruisseau Bonanza. En septembre 1941, la drague n° 4, dorénavant exploitée par la Yukon Consolidated Gold Corporation, continua à creuser le ruisseau Bonanza jusqu'à ce qu'on mette finalement fin à ses activités en 1959. La drague est située au claim minier du ruisseau Bonanza, près de l'endroit où elle coula en 1960.

Objectif de commémoration

L'objectif de commémoration est un énoncé décrivant les éléments du lieu historique qui revêtent une importance nationale. Il renvoie spécifiquement aux recommandations de la CLMHC qui ont été approuvées par le ministre. La principale directive de la Commission au sujet de la drague n° 4 date de 1967, lorsque la CLMHC a recommandé que l'utilisation des dragues pour l'exploitation minière au Yukon devienne un thème d'importance historique nationale. À l'époque, la CLMHC a fait deux recommandations supplémentaires concernant la protection et la mise en valeur des ressources culturelles liées à

ce thème. Elle a d'abord recommandé d'examiner la faisabilité de préserver la drague n° 11 puis de créer une exposition qui montrerait l'évolution des méthodes d'exploitation minière, depuis les méthodes rudimentaires jusqu'aux méthodes modernes. L'exposition devait être axée sur la drague, si possible.

Les recommandations ont été élargies en 1987 lorsque la Commission a recommandé que la drague n° 4 soit stabilisée et qu'elle devienne, pour le moment, le centre de l'interprétation de la période d'extraction aurifère par les grandes sociétés minières au Klondike. La CLMHC a également recommandé que cet aspect de l'exploitation des ressources soit interprété modestement à la drague n° 4 jusqu'à ce que l'importance relative de Bear Creek puisse être évaluée.

Dix ans après, la Commission a confirmé l'importance historique nationale de la drague et approuvé l'objectif de commémoration suivant pour le lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre :

Objectif de commémoration :

La drague n° 4 symbolise l'importance des opérations de dragage au Yukon (1899-1966), ainsi que les divers aspects de l'extraction aurifère, depuis les premiers orpailleurs jusqu'aux phases industrielles des grandes sociétés.

Protéger les ressources qui symbolisent l'importance du lieu historique, communiquer efficacement les messages qui expliquent pourquoi le lieu historique revêt de l'importance à l'échelle du pays et en respecter les valeurs patrimoniales, voilà les principales responsabilités de Parcs Canada dans la gestion d'un lieu historique national. Les sections suivantes traitent de ces responsabilités au lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre.

2.1 Ressources

Le premier élément de l'intégrité commémorative porte sur les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance nationale de la drague n° 4. Ces ressources ont contribué à la création du lieu historique et comprennent l'endroit désigné et les ressources meubles.

Endroit désigné

Située au claim minier du ruisseau Bonanza, à l'endroit où elle coula en 1960, la drague n° 4 constituait un élément important du complexe industriel des grandes sociétés minières du Klondike. Toute la vallée du ruisseau Bonanza contribue à l'intégrité commémorative du lieu historique géré par Parcs Canada. Les ministères fédéraux et territoriaux, les compagnies minières et des détenteurs de claims miniers font partie des autres groupes qui s'intéressent au caractère historique du ruisseau.

La drague n° 4 a de la valeur en tant qu'endroit désigné parce qu'elle est un exemple représentatif de l'intégration et de l'ampleur de l'exploitation industrielle des alluvions par drague au Yukon au XX^e siècle. La période de commémoration va de l'arrivée de la première drague au Yukon en 1899 à l'arrêt définitif des opérations minières à la drague de la YCGC en 1966. La drague et ses liens avec d'autres aspects des champs aurifères reflètent les investissements considérables de capitaux dans la technologie et l'infrastructure nécessaires à l'exploitation minière industrielle par les grandes sociétés, le caractère exhaustif de la gestion des ressources



La drague n° 4 enfouie dans le limon du ruisseau Bonanza; à l'avant-plan, l'empileuse

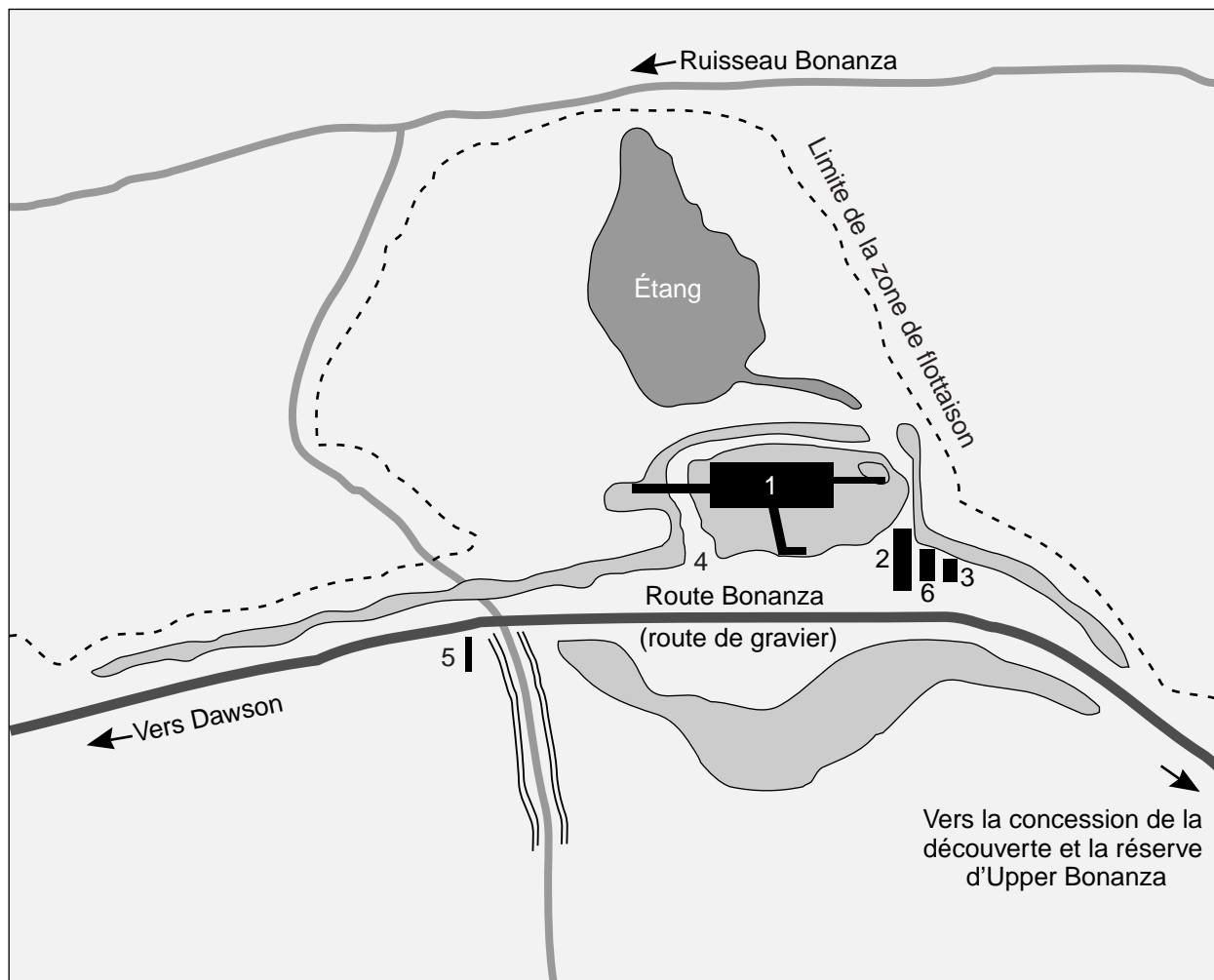
et des activités, indispensable à la maximisation des profits, et les changements profonds qui sont survenus dans le milieu tant naturel que social dans le Centre du Yukon pendant cette période d'exploitation minière industrielle. Tous ces éléments s'allient pour témoigner de l'histoire du développement du Yukon comme importante région minière du Canada au cours du siècle dernier.

Voici les caractéristiques physiques qui définissent l'importance nationale du lieu historique, en tant qu'exemple de dragues à godets et à sluice logées dans une coque en bois et utilisées au Klondike :

- l'intégralité du navire : la coque, la superstructure, les installations de traitement de l'or et les accessoires;
- l'unité restante du navire original, de ses accessoires et de son équipement;
- la qualité de la construction du navire et de ses composants;
- sa masse;
- ses matériaux de surface, dont témoignent la texture et la couleur;
- les éléments de charpente, les machines et les caractéristiques mécaniques, conçus spécifiquement pour le dragage dans le Nord, y compris les bords rigides des godets, les systèmes de chauffage (chaudières à vapeur et appareils électriques) et les doubles parois;
- les points d'ancrage à la rive et le câblage connexe;
- les grandes caractéristiques propres aux systèmes du navire proprement dit et les systèmes qui font partie du matériel d'extraction.

L'emplacement de la drague n° 4 a une valeur associative en raison de la présence visuelle de la drague, symbole spectaculaire de l'exploitation minière industrielle des grandes sociétés dans son environnement, et de ses liens nécessaires avec d'autres éléments du complexe minier régional. Il faut protéger les valeurs associatives suivantes en rapport avec la drague :

Figure 3. Lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre



1. Drague n° 4
2. Roulotte des services d'accueil/d'interprétation
3. Toilettes
4. Plaque de la CLMHC
5. Panneau du lieu historique
6. Tente (présentations audiovisuelles)

- les liens entre les composants opérationnels de la drague au lieu historique;
- la valeur de la drague en tant que point de repère dans la vallée du ruisseau.

Il faut également comprendre et protéger les associations de la drague à l'intérieur même du complexe minier du Klondike :

- sa proximité physique du ruisseau Bonanza, zone de dragage;
- ses liens avec l'infrastructure des sociétés minières de la région (camp de Bear Creek, centrales d'énergie, bureau commercial, camps de la drague, réseau routier, lignes de transport de l'énergie et lignes téléphoniques);
- ses liens avec les infrastructures hors de la région (S.S. *Klondike*, navigation fluviale, chemin de fer White Pass & Yukon Route; soutien de la fabrication lourde; Marion, en Ohio; gouvernement et financement).

OBJECTIFS

- offrir et maintenir une large vue dégagée de la drague depuis les divers points d'accès des visiteurs;
- reconnaître la présence et les valeurs du ruisseau Bonanza dans les aménagements futurs;
- préserver la vue à partir de la drague et des points d'accès des visiteurs sur les systèmes de câblage et les points d'ancrage qui existent encore.
- protéger contre toute menace ou altération l'intégrité physique de l'endroit désigné et des ressources connexes qui symbolisent l'importance nationale de la drague n° 4 :
 - préserver son apparence (définie par sa masse, ses matériaux de surface et sa couleur au moment de son acquisition par Parcs Canada);
 - respecter et révéler l'ossature portante de la drague;
 - respecter et révéler le système intégré de traitement de l'or et les techniques connexes;

- respecter et révéler les caractéristiques structurelles, mécaniques et techniques de la drague conçues pour le dragage dans le Nord;

- cerner toutes les ressources culturelles d'importance historique nationale qui contribuent à l'endroit désigné et adopter des stratégies de protection et de surveillance;
- respecter et révéler les changements documentés qui ont été apportés au lieu historique;
- conserver la drague dans son paysage culturel modifié. Les caractéristiques culturelles et naturelles importantes dans le contexte général comprennent le ruisseau Bonanza, le cadre de la vallée, la route, les coupures du réseau électrique, etc.;
- respecter les autres preuves tangibles de l'exploitation et de l'entretien de la drague (par exemple la chaîne de godets, les points d'ancrage et les câbles, les tas de rebuts) en établissant les liens appropriés avec le lieu historique et les révéler de façon significative au public;
- mettre en œuvre une stratégie de protection, d'entretien et de surveillance de la drague;
- mettre en œuvre une stratégie permettant une compréhension et une communication efficaces des valeurs du lieu historique national.

Situation actuelle

L'enregistrement de données sur le patrimoine, la recherche de base et les traitements de conservation nécessaires à la drague n° 4 sont en bonne voie de réalisation, mais ils se poursuivront encore pendant de nombreuses années. Il faut mettre davantage d'accent sur la préparation de plans d'aménagement, de stratégies en cas de désastre et d'évaluations environnementales afin de rehausser les mesures prises pour maintenir l'intégrité et réduire au minimum les menaces qui pèsent sur l'endroit désigné. Pour ce faire, Parcs

Canada continue de travailler de concert avec des intervenants à atténuer les menaces dont peuvent être l'objet les ressources et le paysage du lieu historique.

Les modifications apportées à l'endroit désigné, par exemple l'histoire du déplacement de la drague et le remplacement des matériaux originaux détériorés par de nouveaux matériaux, sont actuellement décrites au public.

MESURES CLÉS

- *identifier, documenter et conserver systématiquement toutes les ressources culturelles qui contribuent à la mise en valeur de l'endroit désigné;*
 - *tenir des registres fidèles et complets des changements apportés au lieu historique et, par l'interprétation, révéler ces changements au public;*
 - *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de protection du lieu historique contre les incendies;*
 - *préserver la drague au moyen d'un traitement qui comprend une réhabilitation générale de la trame historique, en insistant tout particulièrement sur les secteurs de la superstructure qui sont visités par le public;*
 - *préserver et protéger la chaîne de godets pour éviter qu'elle ne soit enterrée ou inondée;*
 - *maintenir l'intégrité physique en appliquant les principes de la gestion des ressources culturelles;*
 - *remettre en état et révéler l'ossature portante et expliquer la stabilisation permanente de la drague aux visiteurs;*
 - *compléter les archives photographiques, les plans tels que trouvés, les plans de l'ouvrage fini et d'autres documents connexes, en faire l'inventaire et les conserver;*
 - *entreprendre une recherche approfondie sur la culture matérielle portant sur les techniques de la drague afin de s'assurer que le public comprend les opérations de dragage;*
- *stabiliser l'équipement de traitement de l'or et en évaluer l'état physique;*
 - *surveiller et évaluer les répercussions sur l'intégrité de l'endroit désigné et prendre les mesures qui s'imposent pour les atténuer;*
 - *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
 - *de présenter les valeurs commémoratives de l'endroit désigné, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et de la clientèle à ces valeurs et d'en mesurer l'atteinte;*
 - *d'offrir toute une gamme de programmes sur place et de programmes de diffusion externe, pour aider le public et les clients à mieux comprendre les valeurs de l'endroit désigné;*
 - *de faire la distinction entre les nouveaux matériaux ou les reproductions et les matériaux originaux des ressources de niveau I et de niveau II.*

Ressources meubles

Les ressources meubles de niveau I sont des aspects importants des valeurs et des messages du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre. Ces ressources tirent leur valeur du fait qu'elles sont :

- des artefacts authentiques et des documents primaires directement liés à la drague n° 4, dont la provenance a été établie par des recherches et de la documentation;
- des artefacts authentiques qui viennent de la réserve d'équipement, d'outils, d'accessoires, de machines et de matériaux utilisés par la YCGC pour équiper ou réparer les dragues de la société pendant la période de 1912 à 1959 (c'est-à-dire pendant la durée de vie utile de la drague n° 4), dont la provenance a été établie par des recherches et de la documentation.

OBJECTIFS

- définir, évaluer, protéger et entretenir les ressources meubles;
- élaborer des stratégies qui mettront efficacement en valeur les raisons de l'importance historique nationale;
- assurer l'accès aux fins de recherche et de mise en valeur.

Situation actuelle

Parcs Canada conserve et entretient une importante collection d'objets historiques liés à la drague n° 4. Celle-ci se compose en totalité de ressources propres au lieu historique qui sont exposées ou conservées selon des conditions contrôlées dans plusieurs installations de stockage. L'entretien courant et l'inspection sont permanents et entraînent, au besoin, des mesures d'intervention et de conservation. Les exigences de conservation à long terme sont considérables et doivent être respectées. La collection fait actuellement l'objet d'une évaluation conjointement avec le complexe historique de Dawson afin de déterminer ses liens avec l'objectif de commémoration. Parcs Canada partage actuellement l'information sur les artefacts avec d'autres établissements aux fins de recherche, de protection et de mise en valeur. Il n'y a pas de plan d'urgence pour la collection.

Parcs Canada a également acheté une collection importante de photographies historiques qui illustrent le transport fluvial, Dawson à ses



Artefacts exposés à l'intérieur de la drague pendant les travaux de stabilisation, 1991

débuts et les champs aurifères. Cette collection est tenue à jour par un système manuel en voie d'être transformé en une base de données électronique.

MESURES CLÉS

- *identifier, consigner et protéger les ressources meubles et les archives les concernant, conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de protection, d'entretien et d'utilisation à long terme des ressources meubles (aux fins de recherche et de mise en valeur);*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à définir et à déterminer l'ampleur des collections nécessaires pour appuyer l'intégrité commémorative du lieu historique;*
- *collaborer avec d'autres administrations ou propriétaires, échanger de l'information et protéger les archives liées aux ressources de niveau I du lieu historique;*
- *mener des recherches sur la culture matérielle afin de s'assurer de l'authenticité et de l'exactitude des messages de niveau I faisant appel à des artefacts et mettre ces données à la disposition d'autres personnes;*
- *tenir une collection d'archives photographiques à l'appui des activités de mise en valeur et de préservation du lieu historique et rendre cette collection accessible à d'autres;*
- *instaurer au lieu historique un plan de protection en cas d'urgence afin de préserver les ressources meubles.*

2.2 Messages

But stratégique :

Communiquer clairement au public les raisons qui donnent au lieu historique son importance et expliquer le rôle de la drague dans l'histoire canadienne.

Le deuxième élément de l'intégrité commémorative porte sur la communication efficace des raisons pour lesquelles le lieu historique revêt une importance historique nationale. Chacun des éléments de l'objectif de commémoration constitue une part importante des messages qu'il faut communiquer pour que le lieu historique conserve son intégrité commémorative. Pour ce faire, les visiteurs doivent comprendre non seulement le fonctionnement des dragues au Yukon, mais également le rôle qu'ont joué les grandes sociétés minières dans l'histoire canadienne.

Pour que ces objectifs d'apprentissage soient atteints, il faut également que les messages soient fondés sur des recherches, des connaissances, la sensibilisation et la sensibilité à l'historiographie actuelle des éléments de commémoration. Il importe aussi que la mise en valeur soit équilibrée, c'est-à-dire que les diverses perspectives des événements liés au lieu historique soient communiquées. De plus, chacun des éléments du récit ne doit pas être traité isolément, mais intégré à la présentation générale de l'histoire du lieu historique.

La description des changements survenus au lieu historique au fil des ans est importante dans la communication du récit complet. Dans le cas de la drague n° 4, l'objectif de commémoration insiste particulièrement sur la période spécifique de 1899 à 1966. Il importera de présenter l'évolution du lieu historique dans le temps pour bien faire comprendre l'importance nationale du dragage.

Objectif d'apprentissage n° 1

Pour maintenir et communiquer l'intégrité commémorative, voici les objectifs d'apprentissage qui doivent être impartis au public :

Comprendre que les opérations de la drague n° 4 au Yukon constituent un exemple important sur le plan national de l'exploitation minière industrielle par les grandes sociétés au Canada.

Les messages à l'appui de cet objectif d'apprentissage sont les suivants :

1. Il a fallu acquérir de grands biens fonciers sûrs pour l'exploitation minière.

Vu les énormes sommes d'argent nécessaires à la construction d'un système intégré d'exploitation minière industrialisée, les grandes sociétés devaient pouvoir bénéficier à long terme de biens fonciers pour garantir un rendement suffisant du capital investi. Les lois sur l'extraction de l'or, la consolidation des claims et la création de concessions qui illustrent le lien entre l'industrie minière et le gouvernement fédéral, tous ces éléments revêtent de l'importance. Le message couvre la période allant de l'octroi de la première concession en 1898 jusqu'au moment où, au début des années 50, la Yukon Consolidated Gold Corporation a envisagé d'acheter d'autres propriétés.

2. Il fallait une infrastructure d'administration, de transport et d'approvisionnement, de services bancaires et de main-d'œuvre.

Pour attirer et investir d'importants capitaux, il fallait une infrastructure de base. Au Yukon, cette infrastructure comprenait l'établissement d'une administration gouvernementale régionale, la mise en place d'un réseau de transport efficace et de prix raisonnable (comme celui qu'assurait le chemin de fer WP&YR), des vapeurs et des réseaux routier et ferroviaire jusqu'au Klondike, des services et des four-nisseurs pour répondre aux besoins des exploitations minières, des services bancaires pour traiter les sommes d'argent importantes liées au développement des sociétés et à leur exploitation, de même qu'une main-d'œuvre nombreuse.

3. Il a fallu gérer l'eau de manière appropriée.

L'extraction de l'or dépend en définitive de deux choses : l'or et l'eau. Au Klondike, les cours d'eau ne suffisaient pas à répondre aux énormes besoins en eau de l'exploitation minière industrialisée. Les diverses méthodes et organisations qui ont servi à la gestion des

ressources en eau représentent un aspect important de l'évolution de l'exploitation minière au Klondike. Cet élément est lié à l'histoire technologique, économique et politique du territoire.

4. L'énergie était offerte à un coût raisonnable.

Pour soutenir l'exploitation à l'année des sociétés minières et répondre aux immenses besoins en énergie des dragues, les sociétés minières devaient pouvoir compter sur une source d'énergie fiable, constante et peu coûteuse. La recherche et le développement de ce réseau d'énergie sont axés sur les moyens pris par les sociétés minières pour adapter les éléments de l'environnement à leurs besoins croissants en énergie. Ce message couvre tous les aspects de l'approvisionnement en énergie, mais il porte surtout sur l'instauration et l'exploitation du réseau hydroélectrique après 1905.

5. Il existait un système centralisé et complet de gestion de l'exploitation minière.

Les champs aurifères du Klondike ont donné lieu à un éventail étonnant de systèmes miniers. Bon nombre se sont rapidement effondrés, d'autres n'ont pas réussi à s'adapter aux conditions changeantes. L'exploitation minière des grandes sociétés a remplacé la plupart des formes pendant un demi-siècle. L'évolution des systèmes de gestion de l'exploitation minière au Klondike donne des renseignements précis sur les facteurs qui ont façonné la prise de décisions, un élément clé de la compréhension des choix faits dans cet exemple de développement du Nord. Les messages sont axés sur l'histoire des grandes



Visite guidée de la drague n° 4

sociétés du Klondike et la façon dont elles ont instauré leurs systèmes de gestion de l'exploitation minière.

6. L'information était recueillie pour la planification à long terme.

Les grandes sociétés devaient réduire au minimum l'incertitude. L'exploitation minière est soumise à toutes sortes de variables, et les sociétés cherchaient à contrôler ou à gérer le plus grand nombre possible de ces variables en recueillant de l'information. Les sociétés à intégration verticale comme la Yukon Consolidated Gold Corporation avaient un vaste pouvoir pour réduire les incertitudes grâce à des mesures politiques, économiques et sociales, et au maintien d'un contrôle rigoureux des opérations sur place et dans les bureaux. Les messages portent notamment sur le fonctionnement des programmes de prospection, les relations entre les travailleurs et la direction, la collaboration avec le commissaire de l'or du Yukon en ce qui concerne l'élaboration des politiques et le système de comptabilité détaillé de la société.

7. Il y a eu de nombreuses opérations sur le terrain, à l'aide de matériel industriel importé et coûteux.

Les détails de l'exploitation minière industrialisée et de son fonctionnement sont des éléments importants qui aident à faire le lien entre l'expérience personnelle du visiteur et les grandes questions des sociétés minières de l'époque. Il faut mettre en valeur les détails des opérations typiques des années 30 et 40 (prospection, préparation du sol et extraction; services de soutien comme les camps de la drague, Bear Creek et Dawson, ainsi que les liens entre ces divers lieux).

8. Le bassin de travailleurs dans lequel puisait la société minière a influencé l'histoire sociale de Dawson, en tant que ville d'entreprise.

Il y a eu des changements spectaculaires dans l'organisation et le caractère de la société du Klondike à mesure que l'industrie minière s'est transformée, depuis les orpailleurs indépendants et les collectivités de la ruée vers l'or autour des champs aurifères jusqu'aux travailleurs saisonniers et aux baraques de chantier

de l'exploitation minière industrialisée. Les messages doivent comprendre l'évolution du mode de vie et des conditions de travail des travailleurs des grandes sociétés.

Objectif d'apprentissage n° 2

Comprendre l'évolution de l'extraction de l'or au Klondike, depuis les premiers orpailleurs jusqu'aux exploitations à forte densité de main-d'œuvre des grandes sociétés, puis aux phases industrielles de ces dernières, de 1896 à 1966.

Les messages à l'appui de cet objectif d'apprentissage sont :

1. Le capital était un élément important de l'exploitation fructueuse de cette région minière isolée.

En suivant l'évolution, l'ampleur et la raison d'être des investissements dans les opérations minières du Klondike, on peut voir l'importance centrale des capitaux dans le développement des opérations de dragage au Yukon. Il convient également de souligner le rôle des promoteurs commerciaux, comme Joe Boyle, qui ont attiré des investissements.

2. On a élaboré et utilisé des techniques appropriées pour assurer l'exploitation économique des ressources minières du Klondike.

L'histoire de l'évolution technologique dans l'industrie minière du Klondike révèle les moyens d'adaptation uniques aux conditions du Nord, comme le pergélisol, et la transition de l'exploitation manuelle à l'exploitation mécanisée.

3. Le caractère social et économique de la région a changé au cours de la transition à l'exploitation minière industrielle des grandes sociétés.

Les conséquences du changement économique et technologique se reflètent dans l'environnement social de la région du Klondike. L'évolution des emplois, les modèles de propriété, les méthodes et les opérations minières ont influencé le Yukon.

4. L'exploitation minière industrielle des grandes sociétés a renforcé l'intégration de

L'économie et de la société du Yukon dans le monde occidental.

En raison de l'ampleur et de la nature de l'exploitation minière industrielle des grandes sociétés au Klondike, des liens plus étroits ont été tissés entre le Yukon et l'économie générale du monde extérieur. Les liens politiques et administratifs entre le territoire et le gouvernement fédéral, motivés par les intérêts miniers des grandes sociétés, donnent un aperçu de la nature des relations entre gouvernements au Canada.

OBJECTIFS

- faire comprendre au public les messages de niveau I du lieu historique et le rôle de la drague dans l'histoire canadienne;
- faire connaître au public les liens qui existent entre les messages et les ressources de niveau I du lieu historique et d'autres ressources connexes;
- prendre des actions et des moyens pour évaluer l'efficacité de la communication des messages.

Situation actuelle

Parcs Canada utilise actuellement divers mécanismes pour s'assurer que la population canadienne comprend l'importance nationale du lieu historique et son rôle dans l'histoire canadienne. Il existe quelques manifestations tangibles qui attestent que le public comprend l'importance nationale du lieu historique, notamment des lettres après les visites, des questions pendant les visites et des séjours dans des lieux ayant des thèmes connexes. Le taux de satisfaction de la clientèle en ce qui concerne les visites guidées est de 90 %.

Le programme a évolué ces dernières années, délaissant les thèmes et les objectifs au profit des messages appuyant l'objectif de commémoration, ce qui peut avoir créé des lacunes dans les programmes actuels de mise en valeur. Ces lacunes doivent être définies et

corrigées au moyen d'une évaluation des activités d'interprétation actuelles.

Même si une publication sur l'histoire et le déplacement de la drague a été produite en 1991-1992, la recherche sur son rôle dans l'exploitation minière industrielle des grandes sociétés au Canada n'est pas complète. Compte tenu de l'emplacement des champs aurifères, la drague n°4 n'est pas accessible à tous les visiteurs de Dawson.

MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie qui permette :*
 - *d'accorder la priorité à la mise en valeur des messages de niveau I, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et des clients au contenu de ces messages et d'en mesurer l'atteinte;*
 - *d'utiliser l'information sur les publics cibles pour élaborer des programmes pertinents qui répondront aux besoins du marché;*
 - *d'offrir tout un éventail de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à mieux comprendre les messages de niveau I;*
 - *de définir et de présenter les principaux liens de commémoration qui existent avec les autres lieux historiques nationaux;*
- *entreprendre d'autres recherches sur le dragage au Yukon afin de définir et de mettre en valeur son rôle dans l'exploitation minière industrielle des grandes sociétés au Canada;*
- *utiliser les programmes de mise en valeur de Parcs Canada au lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson afin de présenter efficacement les messages de niveau I du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre dans le cadre d'activités de diffusion externe.*

2.3 Autres valeurs patrimoniales

But stratégique :

Faire respecter les valeurs patrimoniales de l'endroit par tous ceux et celles dont les décisions ou les actions influent sur le lieu historique.

Le troisième élément de l'énoncé d'intégrité commémorative porte sur les autres valeurs patrimoniales liées au lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre, notamment son intégration au grand réseau des lieux historiques nationaux et ses liens particuliers avec des lieux historiques nationaux et d'autres attractions patrimoniales au Yukon et dans le Nord de la Colombie-Britannique. Ces valeurs comprennent les liens thématiques historiques entre les sites et les plaques de la ruée vers l'or (lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, plaque de la découverte de l'or); les lieux reliés au regroupement des opérations d'extraction de l'or (camp de Bear Creek, plaque sur Joe Boyle); l'association des lieux regroupés pour l'extraction de l'or au développement d'une infrastructure urbaine (lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson); le transport (lieu historique national du Canada S.S. *Keno*, lieu historique national du Canada S.S. *Klondike*, sentier de la Route-Ridge); et d'autres sites patrimoniaux reliés à l'exploitation minière, notamment la réserve d'Upper Bonanza, le fossé du Yukon et diverses centrales hydroélectriques de la région.

Le paysage culturel entourant la drague n°4 contribue à la compréhension de l'importance du dragage au Yukon. Les caractéristiques qui permettent de mieux comprendre sont la longue vallée fermée du ruisseau Bonanza, définie par le fond dragué de la vallée et surmontée de pentes et de couronnes boisées environnantes; les tas de rebuts vermiculés du dragage; les versants grugés et les traces du dragage des gîtes superficiels et enfouis.

La collection des ressources de niveau II de Parcs Canada qui sont liées au thème du dragage facilite aussi la compréhension. Elle se compose d'équipement, de matériel et d'endroits représentatifs de tout l'éventail des opérations de dragage (c'est-à-dire la prospection; l'enlèvement des couches sus-jacentes; le dégel et l'infrastructure de soutien de la production d'énergie, de l'apport en eau, de la main-d'œuvre et de la direction).

Les autres valeurs patrimoniales du lieu historique comprennent également les messages de niveau II qui aident le public à comprendre le lieu historique et son contexte. L'importance de l'histoire naturelle et écologique pour le développement du paysage culturel de la drague n° 4 en fait partie. Le rôle que joue Parcs Canada en tant qu'intendant de cette ressource culturelle est un autre message de valeur, par exemple les grandes mesures de conservation qu'il a prises, dont le renflouage de la drague en 1991-1992.

La place importante qu'occupe le lieu historique dans l'histoire régionale du Yukon doit également être reconnue et présentée comme message de niveau II. Le public doit comprendre l'importance du dragage au Yukon, pour le développement social, économique et politique du territoire.

Parmi les autres valeurs patrimoniales, citons l'importance de la participation de la collectivité au maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre. Pour ce faire, la communauté doit comprendre et appuyer la conservation du



Intérieur de la salle d'affinage de l'or à Bear Creek

paysage régional, qui est constitué de caractéristiques de l'extraction industrielle de l'or qui a eu cours pendant la période de commémoration, c'est-à-dire de 1899 à 1966.

OBJECTIFS

- travailler en collaboration avec d'autres intervenants pour protéger et mettre en valeur l'histoire et le patrimoine du dragage au Yukon;
- gérer les ressources de niveau II selon la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- communiquer au public les messages de niveau II concernant la drague n° 4 et les champs aurifères du Klondike;
- communiquer efficacement le lien qui existe entre le lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre et d'autres lieux historiques nationaux du Yukon;
- communiquer au public l'appartenance du lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre au grand réseau des lieux historiques nationaux.

Situation actuelle

Il faut en savoir plus sur l'importance de la réserve d'Upper Bonanza, de Bear Creek et de la drague n° 12 pour définir leurs liens avec d'autres biens de Parcs Canada. En outre, l'enregistrement des ressources de niveau II associées au lieu historique national est incomplet.

La drague n° 4 est située dans une région d'exploitation minière active, et pour cette raison l'exploitation dans des claims voisins est une menace imminente à l'intégrité du lieu historique.

Pour être en mesure de commémorer la ruée vers l'or du Klondike, Parcs Canada s'est porté acquéreur d'un certain nombre de propriétés et de ressources. Certaines doivent faire l'objet d'une évaluation plus poussée pour qu'il soit possible d'en déterminer la valeur historique.

Au nombre des propriétés qui n'ont pas été classées lieux historiques, il faut mentionner le complexe de Bear Creek, la salle d'affinage de l'or à Bear Creek, la réserve d'Upper Bonanza et la drague n° 12.

MESURES CLÉS

- *évaluer le programme actuel de mise en valeur du lieu historique afin d'élaborer et d'exécuter une stratégie de mise en valeur qui permette :*
 - *de faire ressortir les messages de niveau II du lieu historique, de fixer des objectifs généraux de sensibilisation du public et des clients au contenu de ces messages et d'en mesurer l'atteinte;*
 - *d'offrir toute une gamme de programmes sur place et de programmes de diffusion externe afin d'aider le public et les clients à comprendre les messages de niveau II du lieu historique;*
 - *de définir et de mettre en valeur les liens thématiques qui existent avec d'autres lieux historiques nationaux;*
 - *de présenter l'évolution et les perturbations du paysage culturel continu;*
 - *de présenter les liens thématiques qui existent avec Bear Creek, la concession de la découverte, la réserve d'Upper Bonanza et d'autres caractéristiques de l'exploitation des champs aurifères de la région;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie permettant d'assurer la préservation et l'entretien des ressources de niveau II qui contribuent à l'intégrité de l'endroit désigné;*
- *collaborer avec les propriétaires ou les gestionnaires fonciers voisins pour que les valeurs historiques du lieu soient reconnues et respectées dans l'aménagement et l'utilisation de leurs propriétés respectives;*
- *définir le paysage culturel et les panoramas qui appuient la mise en valeur des messages*

de niveau I, en prendre note et élaborer une stratégie pour les protéger;

- *faire le lien entre le paysage culturel continu, les panoramas et les messages de niveau I du lieu historique;*
- *élaborer une stratégie permettant de déterminer la valeur relative des ressources physiques associées au dragage à Bear Creek, dans le dessein de préserver les composantes nécessaires d'un complexe qui se détériore rapidement.*
- *terminer l'évaluation de ces propriétés et des ressources qu'elles renferment afin d'en évaluer l'importance historique. S'il est justifié de le faire, participer à l'élaboration de propositions devant être présentées à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, afin que celle-ci étudie la possibilité de leur conférer le statut de lieux historiques nationaux. Dans l'attente des résultats de cette évaluation, continuer de ne fournir que les services essentiels à leur protection provisoire. Si l'évaluation révèle que ces propriétés ne revêtent aucune importance historique à l'échelle nationale, faciliter la tenue de consultations publiques sur leur avenir.*

■ 3 : Un lieu pour les gens

RESPONSABILITÉ : *Parcs Canada veillera à offrir aux visiteurs des activités qui leur permettront de mieux comprendre et apprécier le patrimoine culturel, d'en profiter pleinement et de le protéger, tout en respectant la raison d'être du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre.*

Pour exécuter le mandat des lieux historiques nationaux du Canada, il est important que les visiteurs puissent découvrir la drague n° 4 tout en respectant son importance culturelle. Pour ce faire, Parcs Canada appuiera et favorisera la création d'activités qui lui permettront de mieux faire comprendre et apprécier le patrimoine national, d'en profiter pleinement et de le protéger, tout en respectant la raison d'être du lieu historique national.

Parcs Canada tient à ce que la drague n° 4 demeure un lieu pour les gens. Pour cette raison, il a défini des objectifs et des mesures de gestion précis au chapitre de la fréquentation. Ces objectifs et mesures s'inscrivent dans le contexte des objectifs et des mesures de gestion de l'intégrité commémorative, et ils cadrent avec les pratiques d'intendance de Parcs Canada pour le lieu historique.



Visite guidée de la salle d'affinage de l'or à Bear Creek

3.1 Tourisme patrimonial

But stratégique :

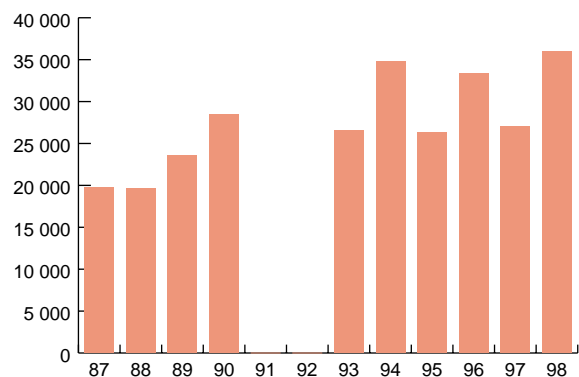
Fournir au public diverses activités récréatives et possibilités de voyage authentiques et de grande qualité qui cadrent avec la raison d'être du lieu historique national.

OBJECTIFS

- utiliser de l'information marketing à jour pour donner aux visiteurs des occasions de découvrir l'évolution des méthodes minières au Klondike, depuis les premiers orpailleurs jusqu'aux phases industrielles ultérieures d'extraction de l'or des grandes sociétés;
- en collaboration avec d'autres intervenants et exploitants, promouvoir la drague n° 4 comme destination au Yukon;
- s'assurer que le réseau de parcs et de lieux historiques nationaux du Yukon joue un rôle dans les initiatives touristiques futures.

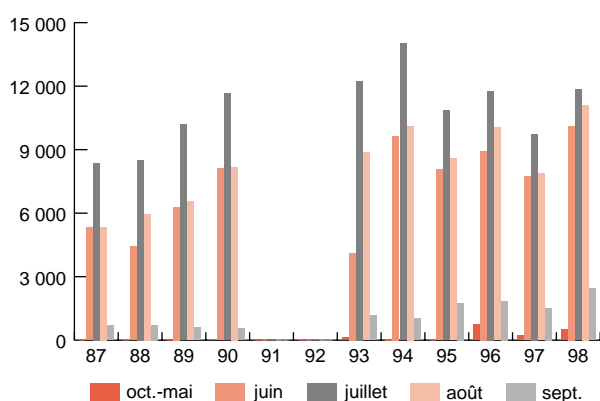
Situation actuelle

Figure 4. Taux annuel de fréquentation de la drague n° 4



Le tourisme demeure un secteur d'activité important au Yukon. La collectivité de Dawson joue un rôle de premier plan dans l'industrie touristique régionale. Pour appuyer l'économie régionale de Dawson, les possibilités touristiques prévues dans le programme d'intendance de la drague n° 4 porteront sur les ressources culturelles du lieu historique.

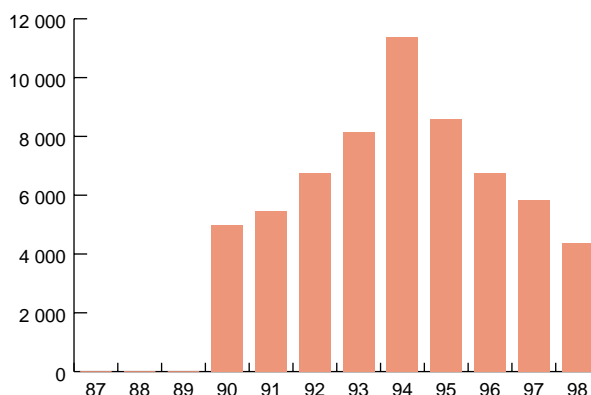
Figure 5. Drague n° 4 : Fréquentation mensuelle



La région de Dawson accueille actuellement quelque 60 000 visiteurs de l'extérieur du Yukon en été, de juin à la mi-septembre. De ce nombre, quelque 36 000 ont visité la drague n° 4 en 1998, le mois de juillet étant le plus achalandé (figures 4 et 5).

Environ 4 000 personnes ont visité la réserve de Bear Creek en 1998; le taux de fréquentation a également été le plus élevé en juillet (figures 6 et 7).

Figure 6. Taux annuel de fréquentation de Bear Creek

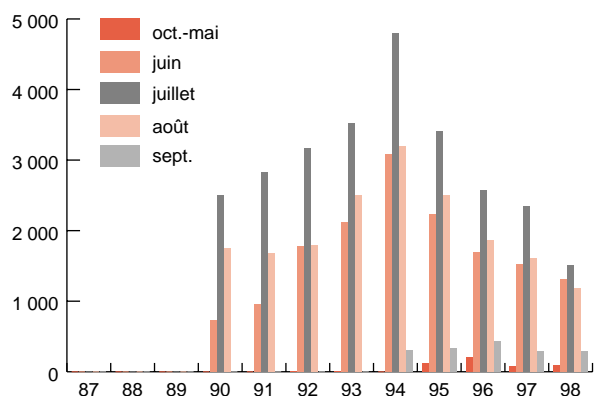


La vaste majorité de ces visiteurs appartiennent aux segments des voyageurs « routiers » (véhicules de plaisance et autocars). Ces visiteurs restent en moyenne trois jours environ dans la région de Dawson et de sept à huit jours au Yukon.

Même si le volume des visiteurs au Yukon n'a augmenté que légèrement depuis 1987, les caractéristiques de ces visiteurs semblent changer. Les données de *Planning for Tourism Development in the Dawson Region* indiquent que :

- la circulation en autocar (visites guidées) a régulièrement diminué depuis 1987, suivant une tendance observée partout en Amérique du Nord;
- les chiffres préliminaires de 1994 indiquent que la circulation d'autocars sur la route du Sommet du monde a chuté d'environ 20 % depuis 1993.

Figure 7. Taux annuel de fréquentation de Bear Creek, selon les mois



Le tourisme patrimonial est l'un des principaux fondements économiques de la région de Dawson, qui possède déjà une importante infrastructure de tourisme patrimonial.

MESURES CLÉS

- collaborer avec les administrations locales, régionales et territoriales à la collecte et à l'analyse de données sur les visiteurs afin de prendre les mesures nécessaires pour encourager et offrir les programmes de mise en valeur et les services essentiels qui répondront aux besoins des visiteurs au lieu historique;
- collaborer avec des entreprises et des organismes touristiques pour favoriser l'élaboration et la promotion de produits et services touristiques associés au lieu historique afin de mieux faire comprendre aux visiteurs les messages de niveau I du lieu historique;
- collaborer avec l'administration locale, l'industrie et les associations touristiques, de même qu'avec le gouvernement territorial, pour commercialiser les possibilités et les services touristiques de la région et de la collectivité locale;
- collaborer avec les entreprises et les organisations communautaires afin d'appuyer les possibilités touristiques économiquement viables au lieu historique, durant la saison intermédiaire;

- s'associer à d'autres sites, agences et organismes du patrimoine pour promouvoir les possibilités de tourisme patrimonial à l'échelle régionale et nationale;
- collaborer avec des établissements d'enseignement reconnus à la création de programmes d'accréditation et de certification en interprétation du patrimoine;
- fournir à l'industrie touristique de l'information à jour sur les droits d'utilisation, les possibilités touristiques, la sécurité des visiteurs et les répercussions sur l'intégrité commémorative du lieu historique.

3.2 Services aux visiteurs

But stratégique :

Offrir toute une gamme de possibilités, d'installations et de services touristiques appropriés et de qualité qui permettront aux visiteurs ayant des aptitudes et des intérêts variés de faire un séjour de qualité dans le lieu historique; offrir un milieu sûr et sain au public et au personnel dans tous les services, installations et activités du lieu historique.

Situation actuelle

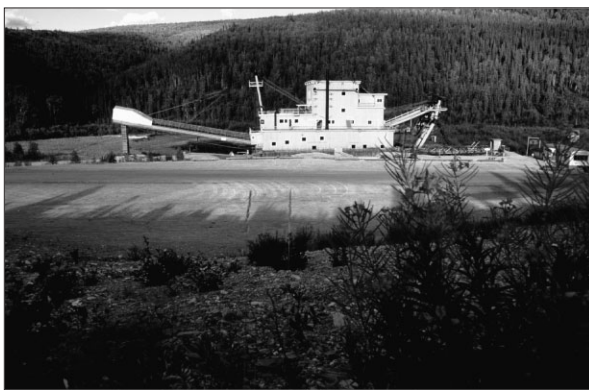
Le centre d'accueil du lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre sert à l'orientation, à la présentation d'expositions et aux publications. Des présentations audiovisuelles sont offertes dans une tente située à côté du centre parce qu'il n'y a pas assez de place pour accueillir de grands groupes au centre. La remorque articulée qui sert de centre d'accueil ne convient pas aux taux actuels de fréquentation et doit être améliorée. Certains produits pertinents sont vendus au centre, et des visites guidées de la drague sont offertes tous les jours, de juin jusqu'à la mi-septembre. Les visiteurs peuvent également voir l'extérieur de la drague de la berme environnante, soit en s'y promenant seuls ou en suivant l'information fournie sur place, sur bande radio FM. Parcs Canada offre

aussi des programmes d'orientation et de montages audiovisuels à la résidence du directeur général et à la réserve de Bear Creek, et il offre des visites guidées tous les jours, de juin à août.

Des efforts considérables ont été déployés pour élaborer des programmes sur le complexe historique de Dawson et les champs aurifères qui viennent compléter ceux d'autres organisations plutôt que de leur faire concurrence pour le marché des visiteurs. Parcs Canada a préparé et mis en œuvre un programme d'accès à la drague n° 4, à Bear Creek et aux champs aurifères. Ce plan fait l'objet de révisions constantes.

OBJECTIFS

- s'assurer que tous les visiteurs ont, en saison, accès à de l'information, à des installations et à des services d'accueil complets et adaptés;
- collaborer, le cas échéant, avec d'autres partenaires afin d'améliorer et de compléter les programmes et les services offerts aux visiteurs par les exploitants touristiques de la région environnante (par exemple, Dawson);
- veiller à ce que les visiteurs ayant des besoins spéciaux puissent avoir accès au lieu historique;
- fournir des programmes, des services et des installations qui répondent aux besoins des visiteurs tout en les aidant à découvrir le lieu historique en toute sécurité.



La drague n° 4 après sa réinstallation dans sa nouvelle fondation

MESURES CLÉS

- *collaborer avec d'autres exploitants et organismes touristiques ainsi qu'avec les entreprises locales afin de donner aux visiteurs un aperçu des activités, des programmes et des services offerts dans la collectivité et la région environnante;*
- *collaborer avec les administrations locales et les organismes de soutien aux personnes handicapées afin d'élaborer d'autres moyens d'accès (tant physiques qu'intellectuels) aux programmes de mise en valeur;*
- *veiller à ce que la conception et la prestation des programmes du lieu historique conviennent aux divers groupes de clients et assurent un minimum de confort et de sécurité aux visiteurs;*
- *surveiller régulièrement les statistiques sur les visiteurs et s'inspirer des tendances du marché lorsqu'il faut prendre des décisions concernant l'investissement, l'exploitation et le marketing au lieu historique;*
- *si les conditions le justifient, remplacer les panneaux et l'information pour les rendre conformes à l'image de marque de Parcs Canada;*
- *donner la priorité à la protection et à la mise en valeur des ressources et des messages de niveau I dans la prestation des services et des installations aux visiteurs;*
- *offrir seulement les services essentiels à la réserve de Bear Creek et à la salle d'affinage de l'or en attendant la décision sur la commémoration de la valeur historique du lieu;*
- *si des fonds deviennent disponibles, travailler à la construction d'un centre d'accueil doté d'installations modestes pour la drague n° 4 et les champs aurifères.*

■ 4 : Un lieu pour l'intendance

RESPONSABILITÉ : *Pour protéger et mettre en valeur la drague n° 4, faire preuve de leadership en donnant l'exemple, montrer et défendre l'éthique et les pratiques de gérance environnementale et d'intendance patrimoniale, collaborer avec d'autres et leur venir en aide.*

L'intendance suppose à la fois un rôle de leadership et un rôle de participation. La collaboration est inhérente, à des degrés divers, à toutes les activités patrimoniales de Parcs Canada.

Parcs Canada préconise le concept d'un réseau intégré, d'aires patrimoniales, et collabore avec les provinces et les territoires aux stratégies de gestion de leurs aires protégées et de leur patrimoine.

4.1 Collaboration

But stratégique :

Veiller à ce que les décisions stratégiques, les décisions relatives à l'utilisation de terres et les décisions de planification soient prises en temps voulu, qu'elles soient équitables et conséquentes et qu'elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

Situation actuelle

Outre les consultations publiques entreprises avant l'élaboration du présent plan directeur, Parcs Canada a rencontré les partenaires clés de la collectivité, notamment la Klondike Visitors Association et la chambre de commerce locale, pour les informer de l'orientation prise dans la mise en œuvre du plan directeur.

Le personnel reçoit de la formation en matière touristique par l'entremise d'un programme offert au Yukon College. Il n'y a pas d'initiative spécifique de collaboration avec les organismes locaux en ce qui concerne la drague n° 4, quoique la Klondyke Centennial Society a

activement contribué à promouvoir le développement touristique à la concession de la découverte située à proximité.

Le gouvernement du Yukon exécute dans la région un certain nombre de programmes qui ont un effet direct sur le lieu historique. La promotion touristique, l'installation de panneaux d'interprétation ainsi que l'entretien et l'aménagement de la route du ruisseau Bonanza en sont quelques exemples. La Klondike Visitors Association parraine un lavage à la batée gratuit pour les visiteurs de Grand Forks, au ruisseau Bonanza.

OBJECTIFS

- élaborer et accueillir les partenariats et les rapports avec d'autres ordres de gouvernement et organismes et entretenir les alliances et les rapports actuels;
- faire preuve de respect envers toutes les parties intéressées en s'assurant de la participation du public à des moments clés et aux décisions importantes du programme de Parcs Canada;
- offrir au public la possibilité de partager ses connaissances, son expertise et ses suggestions pour tout aspect du programme de Parcs Canada.

MESURES CLÉS

- *collaborer avec la collectivité locale, les organismes compétents et d'autres parties intéressées à la préparation de tout événement d'envergure et à la gestion permanente du lieu historique;*
- *collaborer avec le gouvernement du Yukon, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes à l'élaboration et à la mise en œuvre de possibilités d'éducation, de diffusion externe, d'interprétation et de marketing liées au lieu historique;*

- encourager les bénévoles, les groupes communautaires, les associations locales et le grand public à participer à l'aménagement et à l'exploitation du lieu historique;
- collaborer avec le gouvernement du Yukon à l'élaboration de nouveaux moyens d'apporter des améliorations qui favoriseront l'intégrité commémorative de la drague n° 4 et prévoir les échéanciers nécessaires.

4.2. Opérations et administration

But stratégique :

Appliquer à l'administration et à l'exploitation du lieu historique les responsabilités fondamentales exposées dans le Plan d'affaires de Parcs Canada.

Mise en œuvre du plan

Parcs Canada continuera d'axer son travail sur le maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique et la prestation de services d'accueil appropriés et économiques. Au cours de l'établissement de son plan d'affaires et de ses plans de travail, Parcs Canada examinera l'exécution et l'amélioration des opérations du lieu historique, décrira les stratégies de gestion pour la mise en œuvre du plan et préparera des rapports sur l'état du lieu historique. L'établissement du plan d'affaires lui procurera le mécanisme par lequel il concrétisera les buts, les objectifs et les mesures de gestion décrits dans le présent plan directeur.

OBJECTIFS

- respecter les politiques et les lignes directrices propres aux lieux historiques nationaux, telles qu'elles sont décrites dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et la *Politique sur les lieux historiques nationaux*, de même que le programme général de Parcs Canada;

- par l'exemple, montrer et défendre l'éthique et les pratiques de gérance environnementale et d'intendance patrimoniale, collaborer avec les autres et leur venir en aide;
- assurer l'intégrité commémorative, le service à la clientèle et l'utilisation judicieuse des deniers publics.

Situation actuelle

Parcs Canada élabore des plans d'affaires pour réaliser et améliorer les opérations du lieu historique et atteindre les objectifs décrits dans le présent plan directeur. De plus, une stratégie à long terme est en cours d'élaboration, et elle précisera les priorités liées à la protection et à la mise en valeur des ressources patrimoniales et à l'infrastructure de soutien des opérations.

Dans son administration de la drague n° 4, Parcs Canada tient constamment compte de l'intégrité commémorative en appliquant des instruments comme la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et la *Politique sur les lieux historiques nationaux*. L'intégrité commémorative est surveillée par l'entremise du *Rapport sur l'état des parcs*. Divers experts des ressources culturelles du Centre de services de Parcs Canada, du lieu historique et du Bureau national examinent les installations, les services et les propositions d'utilisation. Le personnel du lieu historique supervise tout un éventail de fonctions, dont l'enregistrement et la restauration des bâtiments du patrimoine, la surveillance de l'intégrité culturelle, la gestion des collections, la conservation, les communications sur le patrimoine, la gestion des biens



La drague n° 4 sur le ruisseau Bonanza

et de la sécurité, et d'autres services découlant du programme. Le personnel affecté à la protection des ressources culturelles de l'unité de gestion assure des services aux lieux historiques nationaux du Canada S.S. Klondike et de la Piste-Chilkoot ainsi qu'au parc national Klwane. Les lignes directrices actuelles sur la sécurité et la sûreté sont incomplètes, et le lieu historique ne possède pas encore de plan de mesures d'urgence.

Parcs Canada offre un service à prix abordable à sa clientèle et accueille un nombre croissant de visiteurs en augmentant le nombre de visites guidées par jour, en embauchant le plus de personnel possible, en réservant à l'avance des visites en autocar et en planifiant des améliorations au centre d'accueil. Grâce à la consultation, les droits d'utilisation du lieu historique sont bien intégrés au programme et généralement bien acceptés de toutes les parties. En hiver, le personnel est insuffisant pour offrir un programme modeste de diffusion externe.

MESURES CLÉS

- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de stabilisation graduelle des ressources de niveau I et II, par l'entremise de projets chiffrés;*
- *consulter les parties touchées par d'éventuelles modifications des droits d'utilisation au lieu historique;*
- *élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices de sécurité et de sûreté au lieu historique afin de respecter les normes locales d'hygiène et de sécurité au travail;*
- *élaborer et mettre en œuvre une stratégie de planification des mesures d'urgence au lieu historique;*
- *engager les ressources appropriées pour une exploitation complète du lieu historique de juin à la mi-septembre, ainsi qu'un modeste programme de diffusion externe hors-saison;*
- *utiliser le Rapport sur l'état des parcs pour surveiller l'état de l'intégrité commémorative du lieu historique;*

- *examiner l'état structural et fonctionnel de l'infrastructure de soutien des opérations, puis élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui répondra aux besoins opérationnels et administratifs du lieu historique;*
- *mener une évaluation environnementale stratégique du plan directeur et des plans de chaque sous-activité visée par le Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes;*
- *utiliser la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ou un substitut acceptable, à savoir le processus d'évaluation des aménagements du Yukon (Yukon Development Assessment Process), pour évaluer les incidences environnementales des projets avant qu'ils ne soient entrepris.*

4.3 Évaluation environnementale du plan directeur

Le plan directeur du lieu historique national de la Drague-Numéro-Quatre a été soumis à un examen préalable et à une évaluation environnementale conformément à la directive du Cabinet intitulée *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes*. L'examen préalable a été mené dès le début du processus d'examen du plan, pour que les incidences environnementales des initiatives proposées soient connues avant que des décisions irrévocables ne soient prises. Un document d'accompagnement sur l'évaluation environnementale du plan directeur du lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre décrit en détail les résultats résumés ici.

Un atelier a été organisé pour cerner les propositions du plan directeur qui étaient susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement. Le plan prévoit l'entretien continu ou la restauration de la drague et de ses éléments connexes. La mise en œuvre du plan risque donc peu d'avoir des effets importants sur l'environnement. Les techniques courantes de construction et de restauration seront employées. Les répercussions de ces activités sont minimales ou peuvent être

atténuées par des techniques connues. La drague n'est plus utilisée et servira seulement d'installation éducative et patri-moniale où des expositions fixes seront présentées et des visites à pied guidées seront effectuées.

Plusieurs initiatives du présent plan directeur peuvent entraîner une hausse du taux de fréquentation. Une stratégie s'impose pour surveiller et gérer les répercussions du nombre accru de visiteurs sur les ressources naturelles et culturelles du lieu historique.

Certaines initiatives du plan directeur sont de nature conceptuelle et ne sont pas assez détaillées pour se prêter à une évaluation des incidences environnementales. Il faudra obtenir d'autres renseignements avant que ces projets ne puissent être convenablement évalués. À mesure que des projets seront élaborés, ils seront soumis à un examen préalable, selon les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Les mesures d'atténuation appropriées seront intégrées aux évaluations. Les projets ne seront pas amorcés avant que l'examen et l'évaluation en matière d'environnement aient été menés et que l'approbation d'une autorité responsable en vertu de la LCEE ait été obtenue.



Déplacement de la drague n° 4

■ 5 : Stratégie de mise en oeuvre

Le plan directeur expose l'orientation stratégique à long terme que doivent suivre les gestionnaires du lieu historique national. Ce document joue un double rôle : d'une part, c'est un cadre qui régit la prise de décisions et l'élaboration de plans détaillés, et, d'autre part, c'est un ouvrage de référence stratégique pour les prévisions des dépenses en immobilisations ainsi que pour la gestion et l'exploitation futures du lieu historique. La mise en œuvre du plan incombe au directeur et au personnel de l'unité de gestion.

Le plan directeur présente une vision à long terme pour le lieu historique, mais il met l'accent sur les mesures à prendre dans une période de cinq ans. La présente stratégie de mise en œuvre renferme donc une série de mesures qui devront être prises en priorité dans les cinq prochaines années, chacune d'elles étant jugée abordable compte tenu des ressources actuelles de l'Unité de gestion du Yukon.

Les priorités sont liées directement au plan d'affaires du lieu historique et en suivent le cycle triennal. L'accent est mis sur le premier cycle, même si certaines mesures sont prévues seulement pour les trois années suivantes. Les priorités sont groupées en fonction de certaines gammes de services de Parcs Canada, dans le cadre de la nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Les résultats attendus contribueront à l'atteinte des objectifs suivants :

- 1) assurer l'intégrité commémorative;
- 2) améliorer le service à la clientèle;
- 3) faire un usage judicieux et efficace des deniers publics.

Les progrès accomplis sont consignés dans un rapport annuel sur le rendement du plan d'affaires et dans le *Rapport sur l'état des parcs*, qui est publié régulièrement.

Voici la liste des mesures qui doivent être prises de façon prioritaire dans les cinq prochaines années :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à protéger le lieu historique contre les incendies.
- Concevoir et appliquer une stratégie qui permettra de définir l'ampleur des collections requises pour assurer l'intégrité commémorative du lieu historique.
- Dresser et mettre en œuvre pour la drague n° 4 un plan d'interprétation qui intègre les messages de niveau I et de niveau II et qui accroît l'accessibilité du lieu historique.
- Constituer et tenir une collection d'archives photographiques à l'appui des activités de mise en valeur et de préservation réalisées au lieu historique et rendre cette collection accessible à d'autres.
- Offrir des programmes aux groupes scolaires afin de les renseigner, de les sensibiliser davantage à l'importance du lieu historique et d'obtenir leur appui.
- Surveiller l'efficacité des activités de mise en valeur du patrimoine en administrant des sondages annuels (tout en continuant de participer au sondage national auprès de la clientèle).
- Maintenir ou rehausser le niveau actuel des programmes personnalisés en veillant à ce que les postes liés à la mise en valeur du patrimoine soient comblés rapidement par des personnes qualifiées.
- Examiner chaque année les besoins en formation des gestionnaires et du personnel de la Mise en valeur du patrimoine afin de veiller à ce que le programme soit exécuté de façon professionnelle.
- Élaborer une stratégie de marketing pour le lieu historique en mettant l'accent sur le marketing social et sur les changements de comportement chez les visiteurs.

■ Annexe 1 :

Description des propriétés du patrimoine

Réserve de Bear Creek

Complexe industriel composé d'une soixantaine de bâtiments et d'ouvrages connexes, la réserve de Bear Creek se trouve à 11 km à l'est de Dawson, dans la vallée de la rivière Klondike. De 1905 à 1966, c'est là que demeura le siège social des grandes sociétés minières de la région. Le complexe acquit ses principales caractéristiques fonctionnelles et physiques entre 1905 et 1916, lorsqu'il fut construit par Joe Boyle, de la Canadian Klondike Mining Company. Il s'agissait essentiellement d'un ensemble linéaire de bâtiments bordant une route centrale qui donnait accès à toutes les installations. Les bâtiments qui servaient à des fins semblables, comme l'administration, la réparation et le stockage, étaient groupés pour faciliter la coordination des opérations. La plupart des bâtiments de la réserve de Bear Creek étaient des charpentes de bois surmontées d'un toit en tôle ondulée. Les autres bâtiments étaient surtout des logements en rondins munis d'une cour aménagée et d'un jardin.

Les modifications physiques et fonctionnelles à la réserve de Bear Creek se firent au fil des hauts et des bas que connurent les grandes sociétés minières du Klondike. Par suite de l'effondrement de l'empire de Boyle en 1917, la réserve de Bear Creek entra dans une période de déclin qui dura 15 ans, période au cours de laquelle l'entretien de base du complexe fut négligé, les routines opérationnelles, laissées de côté, et le rôle administratif du complexe, sensiblement réduit.

La remise en état des installations du complexe débuta au milieu des années 30 avec la réorganisation et le renflouement de la Yukon Consolidated Gold Corporation. De 1935 à 1942, la direction augmenta sensiblement le parc de dragues du Klondike, et les installations du complexe furent rénovées et partiellement redéfinies. À la même époque, le secteur résidentiel de la réserve de Bear Creek accueillit un grand nombre de nouveaux travailleurs. La disposition des bâtiments et leurs fonctions demeurèrent cependant à peu près inchangées.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'amenuisement graduel des réserves connues de minerai donna lieu à une réduction correspondante de l'équipement et des installations. À la réserve de Bear Creek, il y eut une période prolongée de développement statique, où seuls les travaux d'entretien absolument nécessaires étaient effectués. Lorsque la société mit fin à ses activités au Klondike en 1966, la réserve de Bear Creek n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été dans les années 30.

En 1975, le gouvernement fédéral se porta acquéreur de la réserve de Bear Creek. Il prit alors le contrôle d'un important groupe de bâtiments, de pièces d'équipement et de propriétés associés à l'histoire de l'industrie minière du Klondike. En 1987, la réserve de Bear Creek fut officiellement ouverte au public, et la Heritage North Cooperating Association commença à y offrir des visites guidées. Ces visites guidées d'interprétation sont maintenant offertes par le personnel de Parcs Canada pendant la saison d'exploitation. En juin 1993, le comité du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine évalua 37 bâtiments de la réserve de Bear Creek et conféra à 20 d'entre eux le statut de bâtiments « reconnus ».

Jusqu'ici, la réserve de Bear Creek sert principalement de centre de stockage pour les imposantes collections d'artefacts archéologiques et d'objets historiques du lieu historique national du Complexe-Historique-de-Dawson.

Salle d'affinage de l'or

La salle d'affinage de l'or fait partie du complexe de Bear Creek. Construit en 1939, ce bâtiment en béton et en bois représente l'étape finale du processus de transformation de l'or brut en lingots. La construction est en bon état, et elle a conservé en bonne partie son intégrité technique, si bien qu'elle constitue une ressource culturelle précieuse au sein du complexe de Bear Creek.

Réserve d'Upper Bonanza

La réserve d'Upper Bonanza occupe une superficie d'environ 3,2 km de longueur et de 0,8 km de largeur de part et d'autre du cours supérieur du ruisseau Bonanza. L'extrémité aval (ouest) de la propriété est dominée par d'anciens résidus du dragage (les travaux de dragage ont cessé en 1918). En amont de la propriété se trouve une importante ressource culturelle, les ruines d'un grand barrage en terre. Cet ouvrage a été construit entre 1906 et 1908 pour le transport de l'eau dans un fossé menant aux opérations minières situées en aval. Le secteur compris dans la réserve a fait l'objet d'une utilisation intense de 1900 à 1918. Le gouvernement fédéral en a fait officiellement une réserve en 1973, dans l'intention d'y aménager un jour une exposition sur l'exploitation minière, pour montrer l'évolution des techniques minières, depuis le pic et la pelle jusqu'aux méthodes mécanisées.

Drague n° 12

Outre la drague n° 4, le gouvernement fédéral est propriétaire de la drague n° 12, située dans le ruisseau Dominion, sur le claim 93 en aval de la concession de la découverte. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que la drague n° 12 ne fasse l'objet d'aucun aménagement.

■ Annexe 2 :

Personnages et événements : Texte de plaque approuvé par la CLMHC

Joseph Whiteside Boyle 1867-1923

Originaire de Toronto, Boyle grandit à Woodstock, en Ontario. Sa carrière fut plutôt éclectique jusqu'à sa venue à Dawson, en 1897. Il s'engagea ici dans plusieurs affaires, puis quitta le Klondike en 1904. Convaincu des avantages de l'exploitation minière sur une grande échelle, il y revint cinq ans plus tard, à la tête de l'une des plus importantes exploitations. En 1916, il se rendit en Angleterre pour participer à l'effort de guerre. Il fut décoré par plusieurs pays européens pour services rendus et surtout pour ses exploits héroïques en Russie et en Roumanie. Il mourut à Londres.

■ Glossaire

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine	Organisme consultatif interministériel responsable de l'identification et de la détermination de la valeur patrimoniale des édifices fédéraux, de la surveillance de leur conservation et de leur utilisation continue à la suite de leur désignation.
Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC)	Groupe de personnes nommées qui représentent chaque province et territoire du Canada et qui relèvent du ou de la ministre de l'Environnement. La Commission reçoit et étudie des recommandations concernant la commémoration d'endroits historiques et la création de musées historiques ainsi que l'administration, la préservation et l'entretien de ces endroits et musées. En outre, elle conseille le ou la ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la <i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i> .
Gestion des ressources culturelles	Pratiques généralement admises de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles, reposant sur des principes et réalisées au moyen de mesures qui intègrent des activités professionnelles, techniques et administratives afin de tenir compte de la valeur historique de ces ressources dans les interventions pouvant les affecter. À Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles inclut leur mise en valeur, leur utilisation et leur conservation.
Intégrité commémorative	On dit d'un lieu historique qu'il possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent son importance sont intactes ou ne sont pas menacées, lorsque les motifs qui justifient son importance sont clairement expliqués au public et lorsque la valeur patrimoniale du lieu historique est respectée.
Lieu historique national	Tout endroit reconnu d'importance historique nationale par le ou la ministre responsable de Parcs Canada.
Plan directeur	Guide stratégique qui oriente la gestion future d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation. Exigé par la loi, ce document est rédigé à la suite de consultations publiques, approuvé par le ou la ministre responsable de l'Agence Parcs Canada, puis déposé au Parlement. C'est le principal document de responsabilisation publique qui régit le travail des gestionnaires des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.
<i>Rapport sur l'état des parcs</i>	Rapport biennal qui évalue l'intégrité écologique et commémorative des parcs et des lieux historiques nationaux du Canada, les services offerts aux visiteurs et les progrès accomplis dans la création de nouvelles places patrimoniales. Le rapport est approuvé par le ministre et déposé devant le Parlement.

Ressource culturelle	Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue.
Ressource culturelle de niveau I	Ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale. Ce type de ressource est directement rattaché aux raisons qui donnent à un lieu historique son importance nationale.
Ressource culturelle de niveau II	Ressource qui, sans avoir d'importance historique à l'échelle nationale, peut quand même revêtir une valeur historique et être considérée comme une ressource culturelle.
Site du patrimoine mondial	Site naturel ou culturel considéré par le Comité du patrimoine mondial comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, d'après ses critères. Le comité a été créé pour assurer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco (1972).
Tourisme patrimonial	Immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays pour mieux en comprendre et en appuyer le patrimoine.
Unité de gestion du Yukon	Unité administrative de Parcs Canada, basée au Yukon et chargée de la gestion des places patrimoniales suivantes : lieu historique national du Canada de la Piste-Chilkoot, lieu historique national du Canada S.S. <i>Klondike</i> , lieu historique national du Canada S.S. <i>Keno</i> , lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson, lieu historique national du Canada de la Drague-Numéro-Quatre, parc national et réserve de parc national du Canada Kluane et parc national du Canada Vuntut.
Valeur historique	Valeur qui est attribuée à une ressource et qui en fait une ressource culturelle reconnue. Cette valeur peut être physique ou associative.

